



COMITÉ RÉGIONAL DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Soixante-troisième session
Le Caire (Égypte), 3-6 octobre 2016

Août 2016

ACCÈS AUX MÉDICAMENTS SOUS CONTRÔLE

Objectifs de la réunion

La session a pour objectif d'informer les ministres et les délégués sur :

- la consommation extrêmement faible de médicaments sous contrôle dans la Région OMS de la Méditerranée orientale par rapport à celle enregistrée au niveau mondial et dans les autres régions ;
- les médicaments à base d'opioïdes et leur rôle majeur dans la prestation de soins de qualité et de soutien à la lutte contre les maladies non transmissibles telles que le cancer, les troubles neurologiques et mentaux, ainsi que pour les interventions chirurgicales ;
- le besoin urgent de sensibiliser davantage les responsables politiques, les professionnels de la santé et le grand public sur les médicaments sous contrôle afin de lutter contre l'idée reçue selon laquelle, utilisés à des fins thérapeutiques, ils peuvent nuire au patient ou entraîner une dépendance ;
- l'approche équilibrée que doivent suivre les États Membres pour améliorer avec succès l'accès aux médicaments à base d'opioïdes dans le cadre des politiques nationales et des cadres réglementaires, et pour en éviter les mauvais usages.

Contexte

On estime que 83 % de la population mondiale bénéficie d'un accès limité, voire inexistant aux médicaments sous contrôle¹ en ce qui concerne la prise en charge des patients atteints de cancer en phase terminale, de troubles mentaux, d'une infection à VIH à un stade avancé, des patients souffrant de traumatismes dus à des accidents ou à des actes de violences, ou en convalescence suite à une intervention chirurgicale, des femmes présentant une dystocie d'obstacle et des patients pédiatriques souffrant de pathologies douloureuses.

Les préparations pharmaceutiques contenant des substances sous contrôle international jouent un rôle déterminant dans les traitements médicaux visant à atténuer la douleur et la souffrance. Les analgésiques opioïdes tels que la codéine et la morphine, ainsi que les

¹ *Improving access to medications controlled under international drug conventions* (Amélioration de l'accès aux médicaments régis par les conventions internationales relatives au contrôle des drogues) [note d'information]. Genève ; Organisation mondiale de la santé ; avril 2012
(http://www.who.int/medicines/areas/quality_safety/ACMP_BrNote_Genrl_EN_Apr2012.pdf, consulté le 22 août 2016).

opioïdes semi-synthétiques et synthétiques, sont des médicaments essentiels pour le traitement de la douleur figurant sur la Liste modèle des médicaments essentiels de l’OMS.

Les substances psychotropes, telles que les anxiolytiques de type benzodiazépine, les sédatifs et les hypnotiques, ou encore les barbituriques, sont des médicaments indispensables pour le traitement des troubles neurologiques et mentaux et de la pharmacodépendance. La plupart des médicaments stupéfiants et des substances psychotropes régis en vertu des conventions internationales relatives au contrôle des drogues sont essentiels à la prestation de soins de qualité.

La Région OMS de la Méditerranée orientale présente une très faible consommation de médicaments sous contrôle² comparée aux autres régions. L’accès aux médicaments à base d’opioïdes, ainsi qu’à d’autres médicaments contenant des substances placées sous contrôle international, est limité, voire inexistant dans de nombreux pays. Cela signifie que les patients souffrant de douleurs modérées à sévères, aiguës ou chroniques ne sont pas traités du fait d’un accès limité aux analgésiques puissants. C’est là le reflet d’une réalité injuste en vertu de laquelle des patients supportent en vain des douleurs et souffrent faute d’un accès suffisant aux médicaments appropriés, notamment aux analgésiques puissants.

En 2011, l’OMS a publié de nouvelles directives³, a reconnu les difficultés rencontrées par les États Membres et s’est engagée à « ...aider les pays à utiliser les directives, à les assister pendant la réalisation des évaluations de la législation et des politiques et à les aider à mettre au point des stratégies afin de surmonter les obstacles actuels quant à l’accès. » Afin de mieux comprendre la situation dans la Région, une évaluation a été récemment menée à bien afin de rassembler des informations détaillées sur les obstacles rencontrés dans plusieurs pays. L’évaluation a révélé que ces obstacles étaient les suivants : 1) restrictions réglementaires et poursuites pénales ; 2) décisions politiques à l’origine de lourdes procédures administratives ; 3) connaissance professionnelle limitée, crainte de la dépendance et détournement ; comportements et perception par la société ; et 4) aspects économiques, notamment disponibilité et accessibilité économique .

Ces conclusions posent un grave problème de santé publique car des patients aux besoins légitimes sont susceptibles de souffrir des conséquences de réglementations strictes, lorsqu’elles sont trop contraignantes ; celles-ci peuvent constituer un frein à l’accès aux médicaments sous contrôle à des fins thérapeutiques. Les autorités de réglementation, les praticiens de la santé et le grand public craignent quant à eux un détournement des médicaments sous contrôle vers les marchés illicites. C’est pourquoi il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre usage thérapeutique et besoins de réglementation, et contrôle administratif abusif.

² Statistiques relatives à la consommation moyenne des six principaux opioïdes (fentanyl, hydromorphone, méthadone, morphine, oxycodone, péthidine) s’appuyant sur les données de l’Organe international de contrôle des stupéfiants datant de 2011, avec confrontation des données pour la Région de la Méditerranée orientale et des données mondiales, disponibles sur le site du centre collaborateur OMS pour la méthodologie des statistiques pharmaceutiques, Université du Wisconsin (<http://www.painpolicy.wisc.edu/opioid-consumption-data>, consulté le 22 août 2016).

³ Assurer l’équilibre dans les politiques nationales relatives aux substances sous contrôle : Orientation pour la disponibilité et l’accessibilité des médicaments sous contrôle. Genève : OMS ; 2011 (<http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s18050fr/s18050fr.pdf>, accès le 22 août 2016).

La session devra démontrer aux États Membres que :

- les obstacles existants associés à la disponibilité des médicaments sous contrôle sont de nature multifactorielle et qu'ils engagent d'autres parties prenantes ;
- la disponibilité des médicaments analgésiques appropriés fait partie intégrante d'une prestation de service de qualité ;
- les écueils qui entravent les chaînes d'approvisionnement et de distribution de ces médicaments doivent être combattus de façon adéquate ;
- le besoin de politiques « équilibrées » est réel afin de maximiser l'accès aux médicaments sous contrôle aux fins d'un usage responsable et de minimiser leur mauvais usage par le biais d'un contrôle des drogues adapté pour que les patients reçoivent les traitements appropriés.

Résultats escomptés

La session a pour objectif d'améliorer la compréhension par les délégués de l'importance des médicaments sous contrôle dans la prestation de soins de santé de qualité. Le but est d'encourager les États Membres à s'engager activement dans la consultation planifiée d'experts régionaux relative à l'amélioration de l'accès aux médicaments sous contrôle, ainsi que dans l'élaboration d'une stratégie régionale qui permettra d'aider les pays de la Région à ajuster leurs politiques et leurs cadres réglementaires.